

INFO MAIRIE D'ORLEANS

COVID-19 25 avril 2020

Madame, Monsieur,

Vous êtes nombreux à nous interroger sur les dispositifs que la Mairie a mis en place à l'attention des Orléanais pour vous aider à traverser cette crise sanitaire majeure. Vous avez l'habitude de recevoir des informations de proximité, comme nous le faisons habituellement sur nos actualités municipales.

Cette info-riverains, en version imprimée, vient compléter les éléments mis en ligne depuis le début de la crise sur notre site internet www.orleans-metropole.fr et nos réseaux sociaux. Dans cette période, il est important que tous les Orléanais, connectés ou non, puissent avoir le même niveau d'information.

Si vous avez une question ou si vous souhaitez nous alerter sur un point vous concernant vous-même ou l'un de vos proches, contactez notre cellule de crise, accessible en permanence :

02 38 79 29 99 (7J/7 et 24H/24)

Elle vous renseigne sur tous les sujets du quotidien (action sociale, état civil, gestion des déchets, sécurité, commerces, transports...)

Pour la période de déconfinement, les masques étant une préoccupation pour nombre d'entre vous, la Mairie fournira à tous les Orléanais un **masque réutilisable en tissu**. En plus des masques déjà commandés par elle, la Mairie fournit du matériel aux volontaires qui veulent en réaliser. Si vous souhaitez participer et que vous disposez d'une machine à coudre, inscrivez-vous au 02 38 79 29 99 ou sur participons.orleans-metropole.fr (rubrique « covid : masques »).

SOLIDARITE

Depuis le début de la crise sanitaire, la priorité de la Mairie d'Orléans est de venir en aide aux Orléanais et tout particulièrement aux plus fragiles et isolés. **Les portages de repas** ont été renforcés sur simple demande. Le CCAS appelle régulièrement les aînés isolés qu'il a l'habitude de suivre afin de savoir si leurs besoins sont satisfaits. Des élus du Conseil Municipal, de la majorité comme de l'opposition, se sont portés volontaires pour participer à ce dispositif.

Une **plateforme d'entraide** (participons.orleans-metropole.fr) permet, depuis le début de la crise, de centraliser les demandes d'aides et de partager les propositions de ceux qui peuvent aider.

La Mairie a ouvert une **conciergerie solidaire** que vous pouvez contacter au **02 38 79 29 99**, pour aider les Orléanais les plus vulnérables (personnes de plus de 70 ans, à mobilité réduite, ayant des problématiques de santé, etc.) et qui demandent des actions spécifiques comme **la livraison de courses** (médicaments, courses alimentaires...), **la remise d'attestations à domicile**.

DEPLACEMENTS

Le **stationnement sur voirie** n'est pas verbalisé. Les **abonnements de stationnement en ouvrage** sont remboursés pour les professionnels qui sont obligés de cesser l'essentiel de leurs activités.

Bus et tram : **gratuité des lignes bus et tram Tao depuis le 2 avril**.

Un service dédié de **transport à la demande gratuit** a été mis en place pour le personnel du CHRO.

DECHETS

Les **collectes d'ordures ménagères et déchets recyclables sont assurées** sur le territoire de la Métropole mais les collectes d'encombrants en porte-à-porte sont pour l'instant interrompues.

Les **Végé'tri d'Orléans Métropole rouvrent le 27 avril et les déchetteries le 4 mai**. La **collecte des végétaux** pour les personnes de plus de 75 ans ou à mobilité réduite reprendra le 4 mai.

ECONOMIE - COMMERCE

Commerces alimentaires, boulangeries, pharmacies, marchands de journaux, et banques font partie des commerces autorisés à ouvrir.

Livraison à domicile : La liste des commerces est consultable sur le site www.orleans-metropole.fr et une cartographie des commerçants qui livrent est également en ligne.

Marchés : La Mairie a obtenu la dérogation préfectorale pour permettre la tenue des marchés suivants sous conditions sanitaires : Place de la Bascule (mardi matin) / Blossières (mardi matin) / Turbat - Dauphine (jeudi matin) / Argonne (vendredi matin / Place du Martroi (vendredi après-midi) / La Source (samedi matin) / Quai du Roi (samedi matin) / Madeleine (dimanche matin). Un petit marché est organisé Place Dunois (mercredi et vendredi matin et jeudi après-midi), et à Munster (mercredi matin). Les Halles Châtelet bénéficient aussi d'une dérogation et ouvrent toute la semaine.

Pour les entreprises de toutes tailles, artisans et **commerces, une cellule économique** les accueille, dans cette période exceptionnelle, pour les aider, au 02 38 68 41 22 ou pcs-eco@orleans-metropole.fr

ETAT CIVIL

Une **permanence** est maintenue **en mairie centrale d'Orléans** pour la réalisation des actes urgents. Un rendez-vous doit être fixé au préalable au 02 38 79 29 99.

EDUCATION

Les crèches, les établissements scolaires, les accueils périscolaires et de loisirs **restent fermés** jusqu'au 11 mai selon les directives gouvernementales, mais certaines écoles et crèches continuent d'accueillir les enfants des professionnels de santé.

ESPACE PUBLIC

Les bords de Loire, les parcs et jardins, les aires de jeux pour enfants en libre accès et les boîtes à livres sont inaccessibles jusqu'à nouvel ordre pour éviter les rassemblements.

PROTECTION et SECURITE

La **police Municipale** continue de veiller sur la tranquillité des Orléanais. Afin de faire respecter les mesures de confinement, les contrôles de la Police Municipale et de la Police Nationale sont renforcés et des agents de médiation sont déployés dans les quartiers.

Soyez certains que la Mairie d'Orléans reste à l'écoute plus que jamais de vos besoins et travaille activement à la préparation de « l'après », quand l'heure du déconfinement sera venue. Prenez soin de vous et de vos proches.

Pour contacter la Mairie d'Orléans - 02 38 79 29 99 (7J/7 et 24H/24)